

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **33**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **23/03/2016**

Date d'affichage : **23/03/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT – Maria de Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Élisabeth CAILLAT – Jean-Jacques GABERT – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Pascal CORDÉ – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe « immeubles de rapport », il convient de décider de leur affectation au budget de l'exercice 2016.

Le déficit d'investissement d'un montant de 243.936,84 € est reporté à l'article D001 du budget primitif 2016.

En ce qui concerne l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 143.353,32 €, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (article R 1068).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe « immeubles de rapport » comme énoncé ci-dessus.

CM 30/03/2016

N°2016/071

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

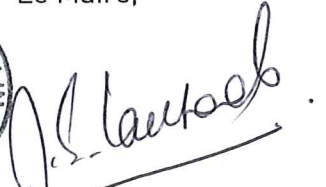
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter comme énoncé ci-dessus, les résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe « immeubles de rapport ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 25 POUR – 6 CONTRE** (Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI) - **2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD)

Le Maire,




Marc Etienne LANSADÉ

21830042400 Code INSEE	COMMUNE DE COGOLIN ACQUISITION ET GESTION IMMEUBLES DE RAPPORT	2015
---------------------------	---	------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 918.43
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 434.89
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	143 353.32
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-243 936.84
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-48 750.00
Besoin de financement F. = D. + E.	292 686.84
AFFECTATION = C. = G. + H.	143 353.32
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	143 353.32
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- (1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

ID : 083-218300424-20160330-DEL2016_071-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 02/04/2016

Envoyé en préfecture le 01/04/2016